



OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BURBURE

Continuité du service public

La commune de BURBURE garantit la continuité des services publics municipaux. Des aménagements dans l'accueil de la population sont cependant mis en place pour répondre au mieux aux mesures de protection et aux « gestes barrières ».

C'est pourquoi, le personnel de la mairie assure en priorité, à compter de ce mardi 17 mars 2020, un **accueil téléphonique** et une **permanence** pour les missions prioritaires telles que celles par exemple relevant de l'état-civil.

L'accueil physique de la population reste naturellement **possible** mais devra faire l'objet, sauf urgence ou motif légitime, d'une **prise de rendez-vous préalable** par téléphone (tel : 09 72 28 38 11 ou 03 21 61 02 00) ou par messagerie électronique (mairie.burbure@wanadoo.fr)

Ainsi, les habitants qui doivent réaliser des démarches administratives sont invités à privilégier les démarches en ligne.

MAIRIE DE BURBURE

Rappel des gestes barrière

Pour éviter la propagation du coronavirus et protéger les plus fragiles d'entre nous, il est important que chacun adopte les bons gestes barrière.

- Se laver les mains régulièrement ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Eviter les poignées de main et autres contacts physiques ;
- Porter un masque, seulement si l'on est malade et sur prescription médicale ;
- Reporter les visites auprès de proches âgés, ils sont plus fragiles ;
- Limiter ses déplacements et privilégier le télétravail.

Pour toute question :

Plateforme numéro vert : 0800 130 000 (en français – ouvert 7j/7 de 9h à 19h, appel gratuit).

* Questions-réponses et liste à jour des zones exposées au virus en ligne
: www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Des mesures pour favoriser le télétravail et limiter l'impact économique de l'épidémie sur les entreprises sont mises en place. [Plus d'informations.](#)

Une cellule d'information du public est ouverte pour les 5 départements de la zone Nord (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) : 03 20 30 58 00

Vous informer aussi sur :

- le site de l'ARS Hauts de France : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/recommandations-pour-la-population>
- le site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponse>